

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 novembre 2020, s'est réuni le 19 novembre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :

52

Présents :

21

Votants :

51

Secrétaire de séance :

Denis BARGUIL

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Denis BARGUIL
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Jacques LE DOZE
QUERRIEN :	Stéphane CADO
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle BROCHU, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Hélène LE BOURHIS
TRÉMÉVÉN :	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Marie-France LE COZ (BANNALEC), Guy DOEUFF (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Christophe LESCOAT (MELLAC), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Christelle FENEON (MOELAN), Franck BERTHET (MOELAN), Isabelle MOIGN (MOELAN), Patricia ECK (QUERRIEN), Danièle KHA (QUIMPERLE), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Aude MARSILLE, Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Robert RAOUL (SCAER), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Danielle LE GALL (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMÉVEN)

POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)
 Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)

Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques LE DOZE (MOELAN)
Daniel HANOCQ (LE TREVoux) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVoux)
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)
Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVoux)
Franck BERTHET (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)
Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN)
Danièle KHA (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle BROCHU (QUIMPERLE)
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle BROCHU (QUIMPERLE)
Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)
Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)
Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)
Danielle LE GALL (SCAER) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)
Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2020-172

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
2- CULTURE

Culture bretonne : approbation de l'avenant financier n°1 relatif à la convention de partenariat pluriannuel liant Quimperlé Communauté et l'association « Ti ar vro Bro Kemperle » (annexe)

Quimperlé Communauté promeut la sauvegarde du breton à travers la charte Ya d'ar brezhoneg et son soutien aux associations culturelles bretonnes du territoire qu'elle a encouragées à se fédérer en Ti ar Vro. Au titre de l'année 2021, l'association « Ti ar Vro Bro Kemperle » a fait parvenir à la Communauté une demande de subvention à hauteur de 24 400 € (24 400€ en 2020) destinés à promouvoir les actions suivantes :

- Soutien au financement du poste de coordinateur de développement : 16 000€,
- Animations du territoire : 8 400 €.

Conformément à la convention triennale adoptée par les parties en date du Conseil Communautaire du 19 décembre 2019, l'avenant financier a pour objet de définir le montant et les modalités de versement de la subvention annuelle attribuée à l'association.

Il est proposé que les crédits soient prélevés sur le chapitre 65, article 65748 dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2021.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'avenant financier n°1 ci-joint,
- AUTORISER le Président à signer ledit avenant.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant financier n°1 ci-joint,
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC





**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 029-242900694-20201119-2020_172-DE

ANNEE 2021

AVENANT N°1 RELATIF A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE QUIMPERLE
COMMUNAUTÉ ET L'ASSOCIATION TI AR VRO BRO KEMPERLE :

DEFINITION DU MONTANT ET DES MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

ARTICLE UNIQUE : Conformément à la convention triennale adoptée par les parties en date du 19 décembre 2019, cet article unique a pour objet de déterminer les modalités de versement de la subvention attribuée à l'association « *Ti ar vro bro Kemperle* » au titre de l'année 2021.

Par délibération en date du 19 novembre 2020, l'assemblée délibérante a décidé l'octroi d'une subvention à hauteur de 24 400€ pour l'année 2021, destinée à promouvoir les actions suivantes :

- Soutien au financement du poste de coordinateur de développement : 16 000€,
- Animations du territoire : 8 400€.

La subvention annuelle sera créditée sur les comptes de l'association selon les procédures comptables en vigueur, en un versement, après la signature du présent avenant. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, article 65748 dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2021.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Quimperlé, le

Le Président de Quimperlé Communauté
Sébastien MIOSSEC

Les Coprésidents de l'association
Jean-Louis JAOUEN Odile SIVY